

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 29 août 2019

Question écrite urgente

Clarification exigée sur le lieu de résidence du directeur de l'OCE

Le conseiller d'Etat Mauro Poggia a placé à la tête de l'OCE un ancien dirigeant d'assurance-maladie pour dynamiser l'office cantonal de l'emploi. Or, la presse avait révélé, en 2018, que trois ans et demi après sa nomination à la tête de l'office cantonal de l'emploi, le directeur de l'OCE avait toujours son domicile à Lausanne dans le canton de Vaud. L'Etat exige que tous les collaborateurs de cet office soient domiciliés dans le canton, il paraît donc évident que son directeur soit soumis au même régime. La période probatoire de deux ans pour être confirmé dans une fonction étant plus que dépassée, l'excuse ne peut plus être donnée.

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses aux questions suivantes :

- 1. Le conseiller d'Etat Mauro Poggia peut-il confirmer que le directeur de l'OCE habite désormais à Genève ?***
- 2. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi il n'exige pas du directeur de l'OCE ce qu'il impose aux collaborateurs de l'office ?***
- 3. Quel est le nombre de hauts fonctionnaires à l'Etat de Genève qui sont domiciliés hors du canton de Genève ?***